



Décembre 2013 – Janvier 2014

Entre Aubenas et Tanargue: alerte aux projets éoliens

“Un projet éolien n'est jamais abandonné”...

“*Un projet éolien n'est jamais abandonné*”, c'est une des leçons que tirent de leur expérience les 900 et quelques associations qui, partout en France, objectent à l'invasion du milieu rural par le business de l'éolien industriel.

Si la résistance locale est faible ou dispersée, les promoteurs de projets sauront dépasser la tiédeur de l'accueil initial qui leur est fait, et persisteront à deployer leur stratégie de séduction auprès des moins réticents.

Si la résistance s'organise et la confrontation est portée devant les tribunaux, les pro-éoliens mettront l'argent qu'il faut pour mobiliser leurs avocats, faire appel et contre-appel.

Si l'issue du combat juridique n'est pas en leur faveur, ils activeront alors le bras puissant du lobby des énergies renouvelables, à Bruxelles pour que les directives soient réaffirmées, à Paris pour que la législation évolue en leur faveur - “*s'assouplisse*” est l'euphémisme consacré. Dans tous les cas, à plus ou moins brève échéance, il faut s'attendre à les voir revenir.

A l'été 2011, l'annonce d'un projet d'une dizaine d'éoliennes industrielles sur les crêtes au-dessus de Prades, Saint-Cirgues-de-Prades et Lentillères, secoue la nonchalance estivale. La population locale découvre le projet par un article dans la presse. L'effet de choc, toutes proportions gardées, est similaire à l'annonce des projets de gaz de schiste au début de cette même année. En tout cas, la réaction de la population locale est tout aussi vigoureuse: réunions, pétition, manifestations, interventions auprès des élus et des autorités. Ainsi est née l'association Avis De Tempête Cévenole...

Deux mois plus tard, un courrier circulait indiquant que le promoteur suspendait ses activités sur ce projet. C'était décembre 2011, il y a exactement deux ans. Depuis, plus de nouvelles. Par ailleurs, un autre promoteur s'était signalé auprès de la municipalité de Prades pour un projet similaire. Plus de nouvelles non plus. Alors, si “*un projet éolien n'est jamais abandonné*”, que s'est-il passé depuis? Avant d'envisager un scénario possible, rappelons d'abord ce qui, dans le contexte général depuis deux ans, reste inchangé, et ce qui a évolué.

Ce qui n'a pas changé entre temps:

1. L'appât du gain, bien sûr. L'éolien industriel reste, à ce jour, pour les heureux bénéficiaires, une **tentation tenace** et compréhensible. En Allemagne, un agriculteur qui parvient à faire installer deux éoliennes sur ses parcelles n'a plus besoin de faire d'agriculture. A Ally en Haute-Loire, le nombre d'exploitations agricoles est passé de sept avant le parc éolien à une ou deux aujourd'hui.

2. La loi du silence: l'éolien industriel reste le sujet qui fâche, à éviter à tout prix au risque, sinon, de gâcher un meeting politique, un forum associatif, voire un repas de famille. Conséquence: **le niveau d'information de la population générale reste faible.**

Le mode majeur du traitement médiatique "grand public" est celui du publi-reportage. Les vraies infos, il faut aller les chercher soi-même, souvent sur des sites d'information alternatifs. L'éolien industriel reste en quelque sorte l'"homme invisible" de la transition énergétique.

3. L'ambivalence du discours politique. Ambivalence ou incohérence, selon l'humeur. L'éolien industriel étant le sujet qui fâche, les élus et institutionnels pro-éoliens avancent à pas tellement masqués, en multipliant à tel point les euphémismes, qu'on n'est plus sûr de quoi ils parlent.

Quant aux élus anti-éoliens, souvent tiraillés entre convictions personnelles et discipline partisane, ou allégeances locales, ils risquent de se réfugier dans l'aterrissement, priant matin et soir pour que le sujet ne vienne pas faire irruption dans leur territoire.

Entre les uns et les autres, les tensions inévitables, lorsqu'un projet émerge, se règlent sur le mode de la transaction entre notables, sous l'arbitrage ultime des autorités de tutelle.

Quant aux parlementaires, ils sont prêts à dénoncer localement le déficit démocratique flagrant de la planification éolienne, puis vont voter benoîtement la énième loi qui, au nom de l'"assouplissement", du "*redressement productif*" ou récemment de la "*simplification administrative*", bâillonne les citoyens concernés et va jusqu'à supprimer leur plus élémentaire droit d'accès à la justice.

Ce qui a changé entre temps:

1. Le rejet de l'éolien industriel par les populations s'est généralisé. De façon un peu paradoxale, cela conduit les promoteurs à multiplier les projets: il faut prévoir d'en lancer dix pour qu'un seul aboutisse. Du coup **tout le pays est sous tension**, car il est désormais exceptionnel qu'un projet de centrale éolienne ne suscite pas une opposition locale, dans la société civile, et de plus en plus parmi les élus eux-mêmes. Or les préfets continuent d'avoir des objectifs quantitatifs d'installation - tant d'éoliennes par département d'ici 2020. Et la pression monte aussi sur les promoteurs et les industriels, menacés d'asphyxie devant la multiplication des luttes locales et des recours en justice.

2. Les contraintes territoriales ont pratiquement disparu. La planification éolienne via la procédure ZDE (Zone de Développement Eolien) a été supprimée par la loi Brottes, votée en mars cette année. Les Schémas Régionaux Eoliens (SRE), pour de multiples raisons, dont ladite loi Brottes, ont une valeur quasi-nulle de protection des territoires contre la prolifération éolienne. La règle dite "des 5 mâts" qui obligeait à un minimum de regroupement des éoliennes, a été également supprimée (toujours la loi Brottes), ouvrant la porte à un mitage généralisé.

3. Les contraintes environnementales sont également revues à la baisse, via un jeu permanent, et plus ou moins subtil, d'"assouplissement" et d'"adaptation" de la réglementation.

4. Conséquence – et objectif majeur - de la suppression de la procédure ZDE, les collectivités locales n'ont plus pratiquement qu'un **avis consultatif** sur les projets.

5. Les contraintes "soft" du type "*guides de bonnes pratiques*", les bonnes intentions d'"*acceptabilité sociale*", d'"*implication active et en amont*" des citoyens concernés, sont lettre morte. Or, et nonobstant l'avalanche permanente de propagande pro-éolienne, les citoyens concernés par un projet ont désormais tôt fait d'obtenir des

informations plus représentatives de la réalité de l'éolien industriel, ce qui d'entrée de jeu complique l'équation de l'"*acceptabilité sociale*". Du coup, beaucoup de pro-éoliens prévoient de faire sans.

En résumé, on a évolué en peu de temps vers

1. un **risque accru de prolifération éolienne tous azimuts**,
2. une **tendance marquée au passage en force** auprès des populations locales.

Projet local: hypothèse de travail:

Fort des éléments de contexte précédents, construisons maintenant une hypothèse de travail pour donner corps à l'idée que le projet éolien local continue. Reprenons le projet là où nous l'avons laissé, en Décembre 2011, et envisageons le du point de vue de ses promoteurs et des parties intéressées localement à l'affaire: propriétaires fonciers, élus pro-éoliens.

Ainsi, imaginez que, comme ces messieurs(-dames), vous souhaitez installer une dizaine d'éoliennes de 120m de haut sur des crêtes cévenoles, mais que la population locale résiste. Que faire?

1. Calmer le jeu. La tension est montée dans les villages, il faut jouer l'apaisement. Laisser passer quelques mois, quelques années s'il le faut.

2. Redéfinir votre approche selon le "*principe homéopathique*": 10 éoliennes de 120m de haut, c'est gros, c'est grand. c'est beaucoup. Donc, échelonner le projet de façon à commencer par une, deux, au maximum trois éoliennes. Viser des machines de taille moyenne. D'autant plus que, par exemple, des éoliennes dont le mât est inférieur à 50m entraînent une procédure administrative simplifiée: pas étude impact, pas d'enquête publique, une simple déclaration administrative à afficher en mairie, et un permis de construire.

Par ailleurs, un petit nombre d'éoliennes permet de traiter avec un nombre réduit de propriétaires fonciers. Avec un peu de chance, vous trouverez à faire affaire avec un seul gros propriétaire du coin. Le risque que l'affaire s'ébruite prématurément s'en trouve considérablement diminué.

3. Ne pas mettre les élus locaux en porte-à-faux: continuer à développer des relations discrètes avec les élus qui vous sont favorables; éviter de vous manifester auprès des autres. Si des élus sont pro-éoliens parce qu'ils sont ambitieux, ne compromettez pas leurs chances aux prochaines élections en vous affichant ouvertement avec eux. Si des élus sont pro-éoliens parce qu'eux-mêmes ou leurs amis auront un jour des éoliennes sur leurs parcelles, attendez qu'ils se retirent aux prochaines élections et s'évitent ainsi tout soupçon de prise illégale d'intérêt ou de favoritisme.

4. Développer un plan d'"*amélioration de l'acceptabilité sociale*". **Dans ce plan, la fin et les moyens sont confondus: il s'agit simplement de projeter l'image d'un projet "sympathique".**

Pour ce faire, une technique "tendance" consiste à créer une **association "citoyenne"** qui fera apparaître le projet comme résultant d'un irréprouvable élan citoyen local. Et/ou, mieux encore, si l'échiquier politique local le permet, mettre en place une société d'économie mixte (SEM) aura l'effet immédiat de donner une caution institutionnelle au projet. L'important dans tous les cas étant de projeter une

image de partenariat (public-privé, société civile-institutionnels), donc de gagnant-gagnant, donc de consensus.

Assurez-vous que cette image est relayée puissamment par les gens et les instances qui ont intérêt sinon à afficher ouvertement leur adhésion, tout au moins à ne pas vous nuire.

L'association "*citoyenne*" sera en réalité, et fondamentalement, un club d'investisseurs, mais pourra utilement inclure un petit nombre d'idéalistes de l'éolien parfaitement désintéressés, et persuadés simplement d'être sur un coup pour "*assurer l'alimentation électrique de X milliers de foyers (locaux)*" (sic).

Si l'image de l'association peut en bénéficier, on pourra envisager un reversement partiel des recettes à des causes philanthropiques, mais attention à ne pas trop en faire non plus de ce côté-là. Dans tous les cas, intégrer à tout instant la vigilance et la capacité de mobilisation des anti-éoliens, donc éviter par exemple d'inclure directement dans l'association les bénéficiaires ultimes de l'opération: propriétaires fonciers et élus pro-éoliens. Il est préférable que ceux-ci restent en retrait, et que leurs intérêts soient portés par divers comparses.

La capacité propre de financement des membres de l'association "citoyenne" a en définitive peu d'importance. Si le tour de table des citoyens associés est insuffisant pour rassembler les fonds nécessaires à l'investissement, ceux-ci pourront être complétés par l'appel à des organismes de finance citoyenne qui fonctionnent au niveau national, qui pour l'essentiel s'inscrivent dans la dynamique écologiste, et qui s'impliquent par ailleurs de façon fort utile dans de nombreuses initiatives locales parfaitement vertueuses: votre projet bénéficiera non seulement de leur offre financière, mais aussi de leur **caution morale**. Sinon, vous aurez aussi la possibilité de recourir à des investisseurs privés, dont l'optique est clairement le business, mais dont le discours et l'image sont mimétiques des financeurs écolo-vertueux. Vu de l'extérieur, pratiquement personne ne saura faire la différence.

Précisons bien que tout ce montage n'a en soi rien de délictueux. Dans un contexte local de résistance anti-éolienne, il est simplement un moyen au service d'une fin. Il consiste à ramener la dynamique du projet controversé à une pure **question de présentation**.

5. Arrive le moment crucial où le projet doit être mis au grand jour, et donc celui de la confrontation avec les "antis". Activer alors les élus pro-éoliens locaux, en prenant soin de rester toujours prudemment, en public, à distance raisonnable, pour que ceux-ci gèrent l'inévitable bouffée de tension sociale.

Ils feront confortablement votre jeu en appuyant votre projet auprès des autorités, et modéreront la populace furieuse en mettant les choses en perspective: "*... on ne va quand même pas mettre le village à feu et à sang pour une ou deux éoliennes de 49m95...*".

Si la pression se maintient, alors ils pourront invoquer leur propre impuissance: "*.. vous savez, c'est le préfet qui décide, nous n'avons ici qu'un avis consultatif...*".

Si la pression vraiment persiste, alors concéder: revoir le projet à la baisse, supprimer une éolienne sur les trois prévues, annoncer une mesure compensatoire supplémentaire, un bac à fleurs de plus sur la place du village etc

6. Pourvu que le préfet constate que les opposants sur le terrain sont gérables, que personne ne va se faire mal, que le village ne va pas faire irruption un soir dans

l'actualité du journal de 20h, il donnera son feu vert, et le projet se mettra en place. Que se passe-t-il ensuite?

- Immédiatement, mettre en route la tranche suivante. Ainsi, après quelques années, là où on a commencé par 1, 2 ou 3 éoliennes, on en aura ajouté encore 3 ou 4 ("*il suffit de tirer 500 ou 1000m de lignes de plus...*"), puis encore autant, jusqu'à arriver au bout de la crête.

- Après une dizaine ou une quinzaine d'années, remplacer les éoliennes initiales par des machines plus puissantes. C'est le "repowering". Tout cela sera d'autant plus simple à mettre en place si dès le départ l'infrastructure du parc éolien a été prévue à l'avenant.

- A tout moment, dès que le parc éolien, par sa taille et ses perspectives, représente une rente suffisante, prévoir qu'un gros investisseur rachète l'ensemble de l'"*association citoyenne*" initiale, y compris les crédits en cours, moyennant une offre qu'aucun citoyen ne saurait refuser.

Ayant fait tout cela, vous voici en présence d'un gros investisseur qui tire des profits considérables d'un chapelet d'éoliennes géantes qui s'étend d'un bout à l'autre des crêtes. Autrement dit: **retour à la configuration exacte du projet initial**. CQFD.

Certes les opposants vous auront fait perdre une dizaine d'années, mais pour leur peine, ils seront eux-mêmes morts de lassitude ou d'épuisement, ou ils auront bouffé leurs économies à vous combattre en justice, ou ils auront quitté la région: **acceptation sociale réussie**.

Projet local: comment résister:

Après ce petit mode d'emploi sans prétention à l'usage des pro-éoliens des campagnes, voici pour finir quelques remarques et modestes enseignements à l'intention des opposants:

1. Toute **ressemblance** du scénario ci-dessus avec un projet éolien existant ou ayant existé est parfaitement délibérée et absolument véridique. De fait, ce qui précède doit assez peu à notre imagination et énormément aux projets en cours autour de nous (Bois de Cuze, Col de Peyre etc) et au-delà.

2. Tolérance zéro: il n'y a **pas de petite éolienne industrielle**, il n'y a **pas de petit projet éolien industriel**. Dès qu'un projet sort du cadre strict de l'autonomie électrique domestique et locale, et quel que soit le montage par ailleurs, la spirale politico-idéologique et/ou affairiste vous guette.

3. Choisir si possible ses champs de bataille en fonction de la nature et des armes de l'adversaire, qui sont en l'occurrence: **la dissimulation, le faux-semblant, la "comm"**. Pétitions locales et rencontres avec les élus sont nécessaires, mais ça n'est pas forcément ainsi que vous ferez la différence.

4. Aller **chercher les informations** sans attendre qu'on vous les donne: on ne vous les donnera que lorsqu'il sera trop tard pour qu'elles vous servent à faire obstacle au projet. Ainsi par exemple:

. observer les évolutions des dispositions administratives locales: PLU etc;

- . observer les transactions foncières dans les secteurs propices à l'installation d'éoliennes: elles peuvent être autant de symptômes de fièvre spéculative;
- . observer qui vient s'installer localement comme "agriculteur": s'agit-il de gens fondamentalement passionnés par tel ou tel aspect de la nourriture qui arrive dans nos assiettes, ou sont-ils ouverts à d'autres types de motivations et d'opportunités?
- . observer les activités liées à l'exploitation forestière: nouvelles pistes de desserte, défrichements: tout ce qui permet de sortir des grumes d'un massif permet aussi un jour d'y amener des pales d'éoliennes.
- . observer vos édiles et futurs édiles, et repérer les personnalités à tendance pharaonique: souvent, ils auront **un goût marqué pour les objets érigés fortement visibles**; dans tous les cas, leurs ambitions publiques impliqueront d'importants besoins financiers susceptibles d'être satisfaits par des "retombées éoliennes".

5. Trouver un moyen pour que le village puisse, le cas échéant, **faire irruption dans l'actualité d'un journal de 20h** - sans pour autant que quiconque se fasse mal.
